

## Procès-verbal N° 15 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 14 Novembre 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	Mme Cendrine MENUQUIER

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)**

**Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°14 de la réunion du Jeudi 07 Novembre 2024.

### COUPE ANDRE GRANIER SAISON 2024/2025

#### Organisation générale de la coupe André Granier

- 38 Équipes engagées en 2024/2025
- 3 D1 - 12 D2 – 15 D3 – 8 D4

La Coupe André Granier est ouverte aux clubs disputant une compétition Senior du District Gard Lozère. (Art 4 du règlement de la Coupe André Granier).

Cette coupe est ouverte sur engagement aux équipes premières éliminées lors du tour préliminaire et des 1/32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe Gard Lozère afin d'effectuer un cadrage. (Art 5.1 du règlement de la Coupe A. Granier).

Seules ces équipes en tant que telles peuvent participer à la suite de la coupe André Granier.

Les rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé, sauf si plus d'une division les sépare, la rencontre est alors inversée (Art 5. 1/c du règlement de la Coupe André Granier).

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but (Art 6.2 du règlement de la Coupe André Granier).

#### Premier tour :

Le **05 Janvier 2025** disputé par les équipes (engagés) éliminées du tour de cadrage de la Coupe Gard Lozère.

#### Deuxième tour :

Le **02 Février 2025** disputé par les vainqueurs du premier tour et les éliminés (engagés) des 1/32<sup>ème</sup> de finales de la Coupe Gard Lozère (cadrage pour arriver à 16 clubs).

#### 1/8<sup>ème</sup> de Finale : le 02 Mars

**Le tirage au sort intégral et non géographique du premier tour sera effectué le Jeudi 05 Décembre 2024 au siège du District Gard Lozère.**



## CHAMPIONNAT REPROGRAMMATION

Les matchs non joués le 10/11/2024 pour cause d'«arrêté municipal » sont reprogrammés :

- **D1**  
**Match n° 28528246**  
CABASSUT 1 (D1) / Saint PRIVAT1(D1) le 24/11/2024 à 15h00
  
- **D2 poule B**  
**Match n° 28536928**  
LE GRAU DU ROI 2 (D2) / Pays D'UZES 2 le 24/11/2024 à 15h00
  
- **D3 poule D**  
**Match n° 28543822**  
CABASSUT 2 (D3) / UCHAUD 2 (D3) le 24/11/2024 à 12h00
  
- **D2 poule A**  
**Match n° 28540300**  
ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2) / F.C BAGNOLS ESCANAUX 1 (D2) le 15/12/2024 à 15h00
  
- **D3 poule A**  
**Match n° 28537511**  
ASC CHAMBORIGAUD 1 (D3) / S.P.C. DE BROUZET L/ 1 (D3) le 15/12/2024 à 15h00
  
- **D4 poule D**  
**Match n° 28550260**  
ALL FIVE ACADEMIE AFA 2 (D4) / A.S VENEJAN 1 (D4) le 15/12/2024 à 12h00

## HOMOLOGATION

- **D4 poule A**  
Match n° 28544079 du 03/11/2024  
S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4) / SP ALES (D4)  
**SP ALESIEN battu par FORFAIT**

## FORFAIT GENERAL

- Suite à 3 forfaits en championnat :  
Le 06/10/2024 contre GALLIA C. QUISSACOIS 2 (D4) (J3),  
Le 20/10/2024 contre A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2 (D4),  
Le 03/11/2024 contre S.A ST HIPPI.FORT 2 (J5),  
**SP ALESIEN est déclaré FORFAIT GENERAL**  
Les points pris par les équipes ayant rencontrées SP ALESIEN sont retirés  
Chaque équipe est désormais exemptée de la journée ou elle devait rencontrer SP ALES  
**Le classement de la D4 poule A est modifié en conséquence.**

## CHAMPIONNAT CHANGEMENT DE DATE (RAPPEL)

Pour le changement de date (Art.91 des RG) :

- Faire la demande via FOOTCLUB dans les délais (minimum 6 jours francs)
- Justifier un motif légitime
- Obtenir l'accord du club adverse via FOOTCLUB dans les délais (minimum 6 jours francs)

**Si une de ces conditions n'est pas remplie, la rencontre est maintenue à la date initialement prévue**



## CHAMPIONNAT FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

**Cette feuille de match manquante est à faire parvenir le plus rapidement possible au DISTRICT GARD LOZERE. (Art.72 RG) :**

- D4 poule A  
Match n° 28544085  
**NIMES EST 1 (D4) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2 (D4)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président**

Mr Jean Pierre RIEU



**La Secrétaire**

Mr Bernard PERIS

